



Problème de résiliation avec XXXXXX

Par **electra113**, le **16/04/2018** à **15:00**

BONJOUR,

Je viens vers vous car je n'ai plus de solution.....

Voici en quelque ligne mon problème avec xxxxxx...

Nous avons décidé de changer d'opérateur internet et donc nous avons envoyé une lettre de résiliation à xxxxxx en AR le 08/12/17, nous avons eu la preuve du reçu le 12/12/17.

xxxxxx nous a jamais donné suite sauf qu'il prélevé toujours sur notre compte bancaire, alors nous avons fait opposition aux prélèvements.

Une opératrice de xxxxxx nous menace d'une mise en demeure si nous ne réglons pas les factures.

Nous renvoyons un deuxième courrier en AR pour expliquer notre problème le 08/03/18 et là il nous répond qu'il prend en compte la résiliation qu'a partir du 01/04/2018.

Nous avons reçu un mail de mise en demeure par yyyyyy le 06/04/18 suite a cela j'ai envoyé une lettre en AR encor une fois à yyyyyy en leur expliquant qu'il été or de question qu'on paye alors que xxxxxx n'avait pas fait leur travail l'or de notre premier courrier.

Aujourd'hui je reçoit une lettre sans AR de la part de yyyyyy d'avis de poursuite en me disant que si nous ne payons pas ce sera un huissier qui s'occupera de nous.

Ma question est simple quesqu'on risque concrètement???

Merci de vos conseil j'en ai bien besoin.